

**Renseignements sur le/la participant.e participant**

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

**Renseignements sur le/la participant.e participant**

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous recevoir notre infolettre ? OUI  NON  Je suis déjà abonné. 

*L'infolettre est un bulletin électronique, envoyé tous les jeudis, servant à tenir informés les citoyens sur les activités et autres sujets municipaux.*  
Pour vous inscrire, visitez le [www.mont-blanc.quebec](http://www.mont-blanc.quebec).

J'accepte de remplir ce formulaire afin que vous disposiez des informations nécessaires pour compléter mon inscription en accord avec notre [Politique de confidentialité](#). Les renseignements recueillis par la Municipalité sont utilisés à la seule fin de votre inscription à l'activité. L'omission de fournir les renseignements obligatoires nous empêchera de confirmer votre inscription. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter vos renseignements personnels ou les rectifier selon les limites légales prévues. Les renseignements personnels ne sont communiqués à une autre organisation que dans le cas où la divulgation est permise par la loi.

**Information sur l'activité :**

1. Envoyez votre fiche d'inscription complétée à l'adresse courriel suivante :  
[animateur@mont-blanc.quebec](mailto:animateur@mont-blanc.quebec)
2. Pour toutes questions, s'adresser au Service des loisirs: [animateur@mont-blanc.quebec](mailto:animateur@mont-blanc.quebec)  
ou 819 688-2161 p.2261
3. **Informations générales sur les activités :**
  - Vendredi 13 février, 18 h à 20 h 30
  - Le sentier de la fourche du Diable à Lac-Supérieur – Gratuit
  - 10 ans et +
  - Sortie raquette nocturne avec atelier de survie en forêt, animée par Richard Bilodeau
  - Prêt de raquettes et lampes frontales disponibles
4. La priorité des inscriptions est faite aux résidents de la Municipalité.